

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 27 MARS 2014

DECISION

Numéro 14 – 04 – 029

Décision 3 : L'attribution du marché de travaux concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue – lot grillage pare éboulis.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 mars 2014, s'est réuni le 27 mars 2014 à partir de 8 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président).

Étaient excusés : Madame Nadia Sémache ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Ce marché a pour objet la construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint Sauveur – Lot grillage pare éboulis.

Ces travaux s'intègrent dans l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue, qui est allotie de la façon suivante :

- Lot n°1: Terrassements - VRD
- Lot n°2: Gros-Œuvre
- Lot n°3: Charpente - Couverture
- Lot n°4: Façades
- Lot n°5: Menuiseries extérieures PVC
- Lot n°6: Serrurerie
- Lot n°7: Portails sectionnels

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2014
Publication : 03/04/2014

Lot n°8: Menuiserie Intérieure
Lot n°9: Plâtrerie - Finitions - Plafonds suspendus
Lot n°10: Carrelage - Faïences
Lot n°11: Electricité - Courants faibles
Lot n°12: Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire

Les lots 1 à 12 sont en cours de consultation et seront donc attribués ultérieurement.

Le montant estimatif des travaux de ces 12 lots étant de 545 900 € HT et celui du lot pare-éboulis de 50 000 euros HT, la procédure adaptée a été retenue (articles 28 du code des marchés publics).

L'offre retenue pour ce lot sera l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

- **Le prix des prestations pondéré** pour 60 %.
- **La valeur technique des prestations** analysée sur la base du mémoire justificatif pondérée pour 30 %.
- **La performance environnementale** pour 10 % analysée sur la base d'une note méthodologique sur le traitement des déchets de chantier notamment par le descriptif des dispositifs pour le conditionnement et le traitement de déchets.

La commission des marchés s'est réunie le 27 mars 2014 afin d'émettre un avis sur ce marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau suit l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 27 mars 2014 et décide d'attribuer le lot « grillage pare-éboulis » du marché de travaux concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue à la société CAN sise Le Relut – 26 270 Mirmande pour un montant de 27 050 € HT.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer les pièces du marché sous réserve de la production par la société retenue des pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT